

Ajaccio, le 9 février 2024

Service régional de l'alimentation

Affaire suivie par : David LE SOURNE
david.le-sourne@agriculture.gouv.fr

Compte rendu du CROPSAV – section animale du lundi 21 janvier 2024

Diffusion : membres du CROPSAV

Le compte rendu, les présentations et les documents associés peuvent être consultés sur la site de la DRAAF de Corse : <https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/cropsav-section-animale-r242.html>

Participants :

Organismes	Représentants présents lors de la réunion
DRAAF de Corse	Pierre BESSIN, directeur régional David LE SOURNE, chef du service régional de l'alimentation
DDETSPP 2A	Frédéric FORNER Coraline CHAMORET Yolanda BIGONNEAU
DDETSPP 2B	Pierre HAVET Annick HAVET Élise MARTIN
GDS Corse (OVS)	Agnès GUILLAUME Jean-Dominique TASSO Aurélia SABIANI
Laboratoire PUMONTE	Michèle RIERA
Laboratoire CISMONTE	Valérie ACQUAVVA
INRAE	Mathilde BREANT Bastien TRABUCCO
OFB	Christian CERF Nicolaï ANTHONY
Chambre départementale d'agriculture de Haute Corse (EDE)	Jean-Pierre OTTAVIANI

ILOCC	Jean Louis PAOLI Lelia BERETTI
Conseil de l'ordre des vétérinaires 2B	François FONDACCI Julien FABRIZY
InterBio Corse	Julien COHENDY
Jeunes agriculteurs 2A	Jean Jacques BARTOLI
Jeunes agriculteurs 2B	Dalvine MULLER ROCCHI
Fédération régionale des chasseurs	Christian PIETRI
ODARC	Fabien FEDERICI
AOP BROCCIU	Amandine ROBIN
OS Corse	Philippe MEYNIER Bastien QUAGLIETTI
ARS	Maya MEDIOUNI
Syndicat charcuterie AOP	Charlotte SVAHN
GTV	Jacinta SAVIDAN
Association Porcu nustrale	Jean Max LEONELLI Marie CITTI
Syndicat Salameria Corsa	Philippe VINCENSINI
Direction des douanes	Alexandre GAZAMIONE
SMAC	Michael ROUMIEU
Chambre d'Agriculture 2A	Pierre ARRIGHI Jean-Dominique ROSSI

Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse, président de séance, excuse Monsieur le Préfet de Corse. Il introduit la réunion et présente l'ordre du jour.

1°) Tuberculose bovine

Présentation par Coraline CHAMORET (DDETSPP2A) de la situation épidémiologique et des mesures de gestion dans les différentes filières animales, et par Annick HAVET et Pierre HAVET (DDETSPP2B) des mesures de gestion en filière caprine, nouvellement touchée et des barèmes d'indemnisation des animaux (caprins et porcins).

Points de discussion :

- Les DDETSPP confirment que les barèmes d'indemnisation présentés à ce CROPSAV seront appliqués à compter de la date de celui-ci, sans effet de rétroactivité en ce qui concerne la filière porcine.
- Concernant la filière caprine, Il est précisé que :
 - le barème d'indemnisation pour les caprins est le même quelque soit la race. Il n'y a par ailleurs, pas de distinction dans le barème entre un éleveur apporteur et un

éleveur transformateur ; l'indemnisation est en effet construite sur le principe de la valeur de l'animal ;

- les trois cas positifs en première intention puis infirmés feront l'objet d'une surveillance ciblée ;

- la question de la pasteurisation du lait pour les éleveurs hors circuit de collecte de la laiterie a été remontée à la DGAL. Il est attendu des laiteries qu'elles puissent apporter leur soutien si le cas se présente.

- Le représentant de la Chambre d'agriculture de Corse-du-Sud estime que la situation épidémiologique est alarmante et que les modalités de mise en œuvre par l'État sont inefficaces et peu claires. La DRAAF répond qu'au contraire, la stratégie est clairement définie ; elle s'appuie sur une surveillance programmée renforcée par le recours aux tests par Interférons gamma, des moyens de lutte adaptés (abattage partiel notamment), la surveillance événementielle de la faune sauvage, ainsi que le respect des règles de biosécurité par les éleveurs. Il est précisé également que des actions ciblées (test et dépeuplement) peuvent être menées par les DDETSPP sur les troupeaux divagants.
- Concernant la faune sauvage :
 - le réseau SAGIR est en charge de la surveillance de l'état de santé de la faune sauvage. Certaines battues font l'objet de prélèvements sur les sangliers suspects. La tuberculose bovine est notamment recherchée dans ce cadre ;
 - au delà de la surveillance événementielle, il conviendra d'envisager une surveillance systématique sur la faune sauvage ;
 - les représentants des chasseurs précisent que la sensibilisation aux questions sanitaires est menée auprès des chasseurs et que les dispositions sont prises pour le traitement des déchets de chasse (fosses à la chaux vive) ;
 - le dispositif national de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage non captive, nommée Sylvatub, fera l'objet de nouvelles dispositions en 2024.
- La DRAAF rappelle, lors de l'introduction d'animaux, la responsabilité des éleveurs et les précautions à prendre.

2°) Peste porcine africaine (PPA)

Présentation par Annick HAVET et Pierre HAVET (DDETSPP2B) de la situation épidémiologique, des actions menées par l'État et la responsabilité des acteurs. Présentation par Agnès GUILLAUME du plan sanitaire porcin.

Points de discussion :

- Il est rappelé que la prévention de l'introduction de la PPA repose sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués, et une détection au plus tôt des premiers cas.

- La DRAAF précise que le plan national pour prévenir l'introduction de la PPA récemment communiqué par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire fait l'objet d'une déclinaison régionale. Un des enjeux est de se préparer en cas de découverte de la maladie (exercice de simulation à prévoir en 2024).
- Concernant la gestion de la faune sauvage (sangliers) :
 - les représentants des chasseurs demandent à être associés à l'élaboration d'un plan d'urgence ;
 - la DRAAF précise qu'à ce stade, les modalités actuelles de régulation des sangliers doivent se poursuivre. Par contre, un cas avéré de PPA en Corse conduirait à devoir opérer un dépeuplement massif de sangliers.
- Concernant le très faible taux d'équipement des éleveurs en matière de biosécurité (double clôture), la DRAAF précise que :
 - pour mémoire, le dispositif de biosécurité a fait localement l'objet d'adaptation réglementaire afin de prendre en compte les spécificités de l'élevage corse ;
 - le financement des équipements est de la compétence de la Collectivité de Corse (ODARC). Le taux de subvention de 75 % est très attractif et au maximum de ce qu'il peut être du fait des règles d'encadrement communautaire des aides. Un reste à charge de 8000€ pour l'éleveur, certes non négligeable, est à mettre en balance avec le revenu dégagé par la production de charcuterie à haute valeur ajoutée et surtout au risque de tout perdre avec l'arrivée de la PPA ;
 - en cas de crise sanitaire liée à la PPA, l'accès aux soutiens financiers pour les éleveurs sera conditionné au respect des conditions de biosécurité.
- Concernant l'efficacité des équipements de biosécurité, l'Association Porcu nustrale rappelle que c'est la meilleure prévention et que les éleveurs doivent s'équiper.
- À ce jour il n'existe pas de vaccin. Des tests sont en cours (la Corse pourrait être un territoire du test).
- Concernant la maladie d'Aujeszky, pour laquelle la Corse est considérée comme non indemne, il est précisé que ce sujet est suivi par un comité régional dont le dernier compte rendu sera joint à celui-ci. La maladie donne lieu à des prélèvements en abattoir pour analyses sérologiques qui font état d'une baisse de la prévalence consécutive à la couverture vaccinale. La maladie est également suivie au niveau de la faune sauvage.

• 3°) Fièvre catarrhale ovine (FCO) en lien avec les besoins de la DRAAF

Présentation par Coraline CHAMORET (DDETSP2A) de la situation sanitaire et des actions mises en œuvre.

Points de discussion :

- Concernant la vaccination :
 - le nombre d'animaux vaccinés BTV4 et 8 s'établit à 9000, dont 3900 via le GDS ;
 - la profession précise que le faible recours à la vaccination s'explique par une période peu appropriée (lactation) et des discours contraire sur le terrain ;
 - les services de l'État confirment que la vaccination est efficace pour maîtriser l'épidémie et que la communication a été répercutée à la profession et aux acteurs impliqués.
- La DRAAF confirme que, suite à la demande des professionnels, le courrier de saisine de l'ANSES pour un éclairage sur la maladie est en cours d'envoi. Il demande :
 - d'avoir la confirmation des sérotypes présents en Corse, et notamment la confirmation que le sérotype 3, présent en Sardaigne, n'est pas présent en Corse ;
 - d'établir un état des connaissances sur les impacts possibles de ces différents sérotypes, tant sur la fertilité, la morbidité et la mortalité des animaux, ainsi que les impacts cumulés des sérotypes ;
 - de faire un point de la protection offerte par les différents vaccins sur les espèces ciblées ;
 - de donner un avis sur les risques et l'efficacité de la vaccination des agnelles et animaux de moins de 30 à 40 jours.
- Concernant les indemnisations, en réponse à l'ILOCC qui demande des éléments concernant la prise en charge annoncée des pertes liées au sérotype 4 , la DRAAF précise :
 - que le dispositif d'indemnisation acté par l'ODARC, prévoit qu'un APDI est une condition d'éligibilité. Or ce dernier n'est délivré que si des cas de sérotype 8 sont avérés. En conséquence, les cas de mortalité par sérotype 4 ne pourront être pris en charge que dans le cadre d'élevage ayant aussi des cas de sérotype 8 ;
 - les quelques dossiers de demande d'indemnisation uniquement pour du 4, feront l'objet d'un examen au cas par cas en lien avec l'ODARC.

• 4°) Maladie épizootique hémorragique (MHE)

Présentation par Coraline CHAMORET (DDETSPP2A) de la situation sanitaire et des actions mises en œuvre.

Points de discussion :

- Les règles concernant les mouvements des animaux sont rappelées dans le cadre du salon de l'agriculture à Paris. Il n'y a pas de restriction pour les mouvements depuis la Corse.

5 °) Questions diverses : maladie de West Nile

Il est précisé que cette maladie ne fait pas l'objet d'une surveillance officielle programmée. Dans le cadre de la surveillance événementielle, les signalements (sur les chevaux notamment) doivent être transmis à l'ARS. À la suite, une enquête épidémiologique peut être conduite et des mesures de lutte contre le vecteur prises (désinsectisation).

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants pour leurs contributions et conclut la séance.

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Pierre BESSIN